

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 janvier 2020**

1. Engagement et paiement des dépenses d'investissement durant la période précédant l'adoption du BP 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'engager, liquider et mandater jusqu'à l'approbation du BP 2020, les dépenses d'investissement concernées, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2019, soit 123 573,57 € et d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2020 lors de son adoption.

2. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après présentation et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public à l'assainissement collectif.

3. Adhésion de la Commune de Tragny au SMASA

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de Tragny au SMASA

4. Adhésion des communes de Tragny-Thimonville et Flocourt au Syndicat des Eaux

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion des communes de Tragny, Thimonville et Flocourt au Syndicat des Eaux.

5. Retrait de la délibération de la vente de l'école

Suite à la délibération prise le 25 novembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à entamer les démarches pour la vente de l'ancienne école, Monsieur le Préfet informe le Conseil Municipal que cette vente ne peut se faire sans désaffectation du bâtiment. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération prise le 25 novembre 2019 autorisant Monsieur le Maire à entamer les démarches pour la vente de ce bâtiment.

6. Versement d'une allocation

Suite au décès d'un habitant, au titre de très nombreux services rendus à la commune, Monsieur le Maire propose de verser une allocation de 500€ à son épouse qui lui permettra de réduire les frais d'obsèques. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de cette allocation.

La séance est levée à 21h45